Image not found or type unknown

Abandon de poste aprés un accrochage avec mon patron

Par **Candyland**, le **26/12/2011** à **19:50**

Bonjour, je travail dans une brasserie alsacienne en tant que serveuse .

Ce matin mon patron ma convoquer a un rendez-vous dont je n'étais pas au courant car je n'ai pas reçu la lettre .

Ce soir a cause de cette entretien j'ai eu un accrochage avec mon patron et j'ai décider de m'en aller de mon poste peut t'il me licencier a cause ça ?

Par **Paul PERUISSET**, le **26/12/2011** à **20:45**

Bonjour,

Il peut vous sanctionner pour avoir quitter votre poste sans autorisation. L'employeur peut entamer une pocédure de licenciement pour faute grave (abandon de poste).

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés